



# FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes  
Rennes Métropole & CCAS



Rennes, le 28 août 2023

N/Réf. : FO/2023/30

Objet : **Prime de Pouvoir d'achat**

**Madame Nathalie APPERE**

**Maire de Rennes**

**Présidente de Rennes Métropole**

*Copie :*

Madame Emmanuelle ROUSSET

Conseillère chargée des Ressources Humaines et  
du Dialogue Social

Madame Laurence Quinault - DGS

Madame la Maire-Présidente,

Le décret n° 2023-702 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents de la fonction publique hospitalière et de l'État a été publié au journal officiel du 1er août 2023.

Le décret relatif aux agents de la fonction publique territoriale sera publié à une date ultérieure compte tenu des spécificités de notre fonction publique.

Néanmoins, sans attendre la parution de ce texte, je vous sollicite afin que vous vous engagiez dès à présent, sur le principe du versement de cette prime aux agents de la Ville de Rennes, de Rennes Métropole et du CCAS.

Pour le syndicat FO représentant les agents de nos collectivités, il serait en effet injuste et incompréhensible que nos collègues soient exclus du bénéfice de cette prime.

Dans un contexte de forte inflation, l'augmentation de 1,5 % du point d'indice est notoirement insuffisante.

La mise en œuvre de cette prime serait donc un geste de juste reconnaissance du travail effectué par nos collègues et de leur engagement au service de nos concitoyens, comme ils le prouvent chaque jour, y compris dans des circonstances souvent difficiles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire-Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Bureau Syndical,  
Le Secrétaire,

Jérôme JOURDAN